

Environnement

gestion des plantes invasives

P. 12

PROJET
RÉAMÉNAGEMENT
DU BÂTIMENT DE LA CURE

P. 9

JEUNESSE
CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES

P. 13





Chères Vacheressandes,
chers Vacheressands,

Voilà maintenant plus d'un an que le Conseil Municipal est installé. Dès le 23 mai 2020, j'ai pris mes fonctions, entouré des adjoints et des conseillers municipaux qui ont pu, comme moi, prendre la mesure de l'ampleur de la tâche qui nous attend pour la réalisation de l'ambitieux programme pour lequel nous avons été élus.

La spécificité de notre entrée en fonction résulte bien sûr de l'arrivée de la COVID-19 sur notre territoire, qui a depuis plusieurs mois déjà, profondément bouleversé nos habitudes.

Cette crise sanitaire sans précédent a complètement perturbé la vitalité de notre village : fermeture des salles municipales, paralysie de l'activité associative, annulation du repas des aînés, des vœux de fin d'année à la population etc. Une vie au ralenti, une période qui marquera probablement longtemps nos mémoires, mais qui nous aura fait prendre conscience de l'importance des rapports humains, des liens familiaux, de la solidarité.

Je tiens particulièrement à remercier chaleureusement les personnels communaux administratifs et techniques, les personnels dédiés au bon

fonctionnement de notre école, de la cantine et du périscolaire. En parfait accord avec la directrice et les enseignantes nous nous sommes adaptés aux différents protocoles en ayant toujours comme priorité la santé de nos enfants.

Un grand merci également au personnel de l'EHPAD et à sa directrice qui contre vents et marées assurent quotidiennement le bien être de nos aînés.

J'ai également une pensée chaleureuse pour nos commerçants qui malgré une longue et interminable fermeture administrative n'ont pas baissé les bras.

Notre tissu associatif a durement souffert des règles sanitaires imposées et je sais l'inquiétude de leurs président(e)s. Je veux ici leur assurer que la municipalité est pleinement à leurs côtés.

Néanmoins, et vous pourrez en juger dans l'énumération qui suit, vos élus ont été très actifs.

Dès le début du mandat nous avons finalisé en régie communale les travaux du chalet carré à Bise afin de permettre à l'exploitant d'exercer dans les meilleures conditions possibles son activité estivale.

La réfection des routes communales avec un nouveau procédé nous a valu de nombreux témoignages de satisfaction.

L'installation d'une citerne souple de 300 m³ à l'alpage de Semy permettra de passer sereinement les périodes d'étiage.

Les importants travaux sur le réseau d'eau de la route de Leschaux ont été menés à bien et la réfection définitive de la chaussée est intervenue ce printemps.

Afin de sécuriser l'accès à la salle du périscolaire et du relais d'assistantes maternelles un escalier a été installé avec l'implication efficace des employés communaux.

En cette année 2021 nous avons redonné vie à notre village en instaurant un marché festif hebdomadaire. Organisé par la municipalité, le comité des fêtes gère la

partie festive, dans le strict respect des consignes sanitaires, ce qui apporte un bol d'air financier à nos associations qui en ont bien besoin.

Cette année verra le démarrage de 2 grands projets qui nous tiennent particulièrement à cœur :

- la mise en place d'une maison d'assistantes maternelles
- la création d'un espace dédié aux associations dans le bâtiment de l'ancienne cure. Le permis de construire est accordé et les travaux devraient débuter au 2^e semestre, c'est un investissement important de l'ordre de 500 000 € HT.

Je tiens à remercier les différents acteurs : Communauté de Communes, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État pour leur aide financière conséquente.

L'impasse des Chavanettes, qui en avait bien besoin a été goudronnée.

Vos élus sont pleinement mobilisés pour que notre village conserve son dynamisme et sa vitalité tout en gardant sa douceur et sa qualité de vie.

Qu'il me soit permis enfin ici de souhaiter à tous les nouveaux habitants la bienvenue et une bonne installation. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Bonne santé à toutes et à tous, prenez soin de vous.

Ange MEDORI
Maire de Vacheresse



MARCHÉ FESTIF

Tous les samedis matin depuis le 1^{er} Mai se déroule le nouveau rendez-vous hebdomadaire sur la place du village : le marché festif.

Dans le but de recréer de la vie au cœur de la commune, la municipalité a souhaité mettre en œuvre ce marché, qui a reçu un très bel accueil de la part des habitants de Vacheresse et des communes voisines.

Ainsi, chaque samedi de 8 h à 13 h, une dizaine de commerçants et producteurs installent leurs étals : boucherie, fromageries, fruits et légumes, confitures et autres douceurs, caramels irrésistibles, sculpture sur bois, fleurs, artisanat...

En parallèle, dans le but de soutenir les associations fortement impactées par la crise sanitaire, les élus ont sollicité le comité des

fêtes pour organiser la tenue d'une buvette et de petite restauration à emporter par les associations du village.

L'intégralité du bénéfice de ce stand sera reversée aux associations participantes à l'issue de la saison.

Chaque semaine, une animation musicale est également programmée pour animer ce marché festif : de belles découvertes en perspective !

Bonne humeur, convivialité et commerce de proximité : un pari réussi et programmé jusqu'au 28 août à minima.

Un grand merci aux habitants qui nous soutiennent dans nos nouveaux projets.



DÉCORATIONS HIVERNALES

La commission éclairage s'est chargée de réaliser une décoration pour les fêtes de fin d'année, plus écologique et économique que les traditionnelles guirlandes lumineuses.

De magnifiques personnages en bois de récupération et branchages, issus du savoir-faire et de la créativité de l'équipe, ont pu voir le jour et égayer le parvis de la mairie. Un grand bravo à Jean, Sophie, Aurélie et Virginie pour leur travail !



COLIS DES AÎNÉS

Comme chaque année, un colis a été concocté à l'occasion des fêtes de Noël pour les aînés du village. La part belle a été faite aux produits locaux et de qualité, choisis avec soin par l'équipe municipale. La distribution par les élus a été un moment de partage apprécié de tous en cette période d'isolement imposée par le confinement.



NOUVEAUTÉ ! La commune à la chance de voir s'installer deux nouvelles coiffeuses

L'Hair'boristerie :

A deux pas de l'église, dans son tout nouveau salon, Sandrine coiffe les femmes, les hommes, et aussi les enfants !

Elle utilise des produits labellisés bio, des colorations 100 % végétales, incite les clients à agir pour la planète avec des bouteilles de shampoing rechargeables ou la possibilité d'envoi des cheveux coupés à l'association Coiffeurs Justes (recyclage pour la dépollution aux hydrocarbures dans les océans).

Prise de rendez vous au 06 72 50 55 28, ou en ligne via le site

lhairboristerie.kalendes.com

Differentiel coiffure :

Vous ne pouvez pas vous déplacer?

Elisa est disponible pour vos rendez-vous coiffure à domicile.

Prise de rendez vous et renseignements au 07 85 59 83 15.



ÉTAT CIVIL 2020

NAISSANCES



COULIOU Alix	20 février
CHAMONAL Célia	23 février
SOMMAIN VILLIGER Théo	15 mars
MICHOUX Louise	27 mai
CETTOUR-BARON James	28 mai
FAVRE Adèle	1 ^{er} juin
FAVRE-VICTOIRE Arthur	25 juin
MOTTIEZ Théo	2 juillet



MARIAGES



BANCOURT Pierre & BERGEVIN Alice	1 ^{er} août
MIRLICOIRTOIS Silvin & BRIAS-BENEDETTO Anaëlle	29 août

NB : Au total, nous comptons en 2020, 12 naissances et 3 mariages. N'apparaissent dans les listes ci-dessus que les événements pour lesquels nous avons eu l'autorisation de diffusion.



BUDGET PRINCIPAL 2020

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	263 492,36 €
Charges de personnel	266 476,15 €
Atténuations de produits (fonds national de péréquation)	25 819,00 €
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au SDIS 74)	99 446,14 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	60 191,56 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	240 126,87 €
TOTAL DÉPENSES	955 552,08 €

Atténuations de charges (remboursements CPAM, assurance du personnel)	12 659,86 €
Produits des services (repas cantine/accueil périscolaire, redevances, prestations de services)	95 354,87 €
Impôts et taxes (dont taxe d'habitation et taxes foncières : 364 623 €)	446 837,07 €
Dotations et participations (dont Dotation Globale de Fonctionnement (Etat) : 120 022 €)	260 524,53 €
Autres produits de gestion courante (location appartements, salles)	35 812,58 €
Produits exceptionnels (cessions d'immobilisations : terrains « Les Chavannettes »)	237 180,00 €
TOTAL RECETTES	1 088 368,91 €
RÉSULTAT EXERCICE	132 816,83 €

INVESTISSEMENT

Dotations, fonds divers, réserves	3 621,98 €
Remboursement d'emprunts (capital)	96 068,76 €
Immobilisations corporelles	175 789,88 €
- Achat terrains « Entre Deux Châteaux »	2 650,59 €
- Remplacement fenêtres RDC bâtiment mairie	57 101,85 €
- Rachat maison MICHAUD – « Chef-lieu » (solde dû)	52 029,24 €
- Reprise enrobé route de Leschaux	27 103,62 €
- Remplacement radiateurs salles RDC bâtiment mairie	5 645,60 €
- Achat débroussailluse, outillage	2 260,24 €
- Achat véhicule utilitaire	17 762,36 €
- Achat remorque	2 460,00 €
- Achat micro-ordinateurs secrétariat	2 474,88 €
- Achat plateaux tables	3 572,10 €
- Achat meuble autolaveuse salle des fêtes	1 158,00 €
- Achat défibrillateur	1 571,40 €

Immobilisations en cours (Autofinancement travaux AFP : amélioration accès ressource en eau à SEMY)	20 000,00 €
Autres immobilisations financières (Remboursement capital EPF74)	5 705,67 €
Opérations patrimoniales (*)	51 529,76 €
TOTAL DÉPENSES	352 716,05 €

Dotations, fonds divers, réserves	302 852,60 €
Emprunts et dettes assimilées	1 887,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	240 126,87 €
Opérations patrimoniales (*)	51 529,76 €
TOTAL RECETTES	596 396,23 €
RÉSULTAT EXERCICE	243 680,18 €
Report résultat 2019	- 109 349,14 €

RÉSULTAT GLOBAL 134 331,04 €

(*) Opérations comptables ne générant pas de mouvements de fonds

BUDGET GESTION DU SITE DE BISE 2020



FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	17 291,41 €
Charges financières (intérêts ligne de trésorerie, frais de dossier)	3 344,32 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	8 464,79 €
TOTAL DÉPENSES	29 100,52 €

Ventes produits, prestations de services (redevance DSP refuge, location alpages et terrasses)	29 899,99 €
Autres produits de gestion courante (location chalets)	4 972,11 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	11 410,72 €
TOTAL RECETTES	46 282,82 €
RÉSULTAT EXERCICE	17 182,30 €
Report résultat 2019 :	- 806,48 €

RÉSULTAT GLOBAL 16 375,82 €

INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement (Remboursement au Département suite erreur de versement)	22 184,73 €
Immobilisations corporelles (Installation lactoduc, attaches canadiennes au chalet Neuf)	35 370,57 €
Immobilisations en cours (Réhabilitation et aménagement chalet Carré - Solde travaux)	69 223,72 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	11 410,72 €
TOTAL DÉPENSES	138 189,74 €

Subventions d'investissement (Solde des subventions pour les travaux au refuge et au chalet Carré)	179 048,31 €
Emprunts et dettes assimilées Dont emprunt travaux refuge et chalet Carré : 173 000 € Dont emprunt travaux chalet Neuf : 22 000 €	200 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	8 464,79 €
TOTAL RECETTES	387 513,10 €
RÉSULTAT EXERCICE	249 323,36 €
Report résultat 2019	- 251 169,86 €

RÉSULTAT GLOBAL - 1 846,50 €

BUDGET GESTION DU SITE D'UBINE 2020

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	2 557,02 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	539,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	3 369,43 €
TOTAL DÉPENSES	6 465,45 €

Ventes produits, prestations de services (location auberge, chalet + alpage)	6 581,35 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	2 160,00 €
TOTAL RECETTES	8 741,35 €
RÉSULTAT EXERCICE :	2 275,90 €
Report résultat 2019 :	8 754,55 €

RÉSULTAT GLOBAL 11 030,45 €

INVESTISSEMENT

Emprunts et dettes assimilées (capital)	2 333,33 €
Immobilisations corporelles Dont achat friteuse pour auberge : 2 366 € Dont achat lave-vaisselle pour auberge : 3 764 €	6 130,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	2 160,00 €
TOTAL DÉPENSES	10 623,33 €

Opérations d'ordre entre sections (*)	3 369,43 €
TOTAL RECETTES	3 369,43 €
RÉSULTAT EXERCICE	- 7 253,90 €
Report résultat 2019	16 643,26 €

RÉSULTAT GLOBAL 9 389,36 €

BUDGET FORÊTS 2020

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général Dont taxes foncières : 19 627 € Dont contribution à l'hectare : 2 144,40 €	23 863,30 €
TOTAL DÉPENSES	23 863,30 €

Produits des services Dont vente de coupes de bois : 11 307,88 €	12 314,41 €
Autres produits de gestion courante (Prise en charge du déficit par le budget principal)	18 000,00 €
TOTAL RECETTES	30 314,41 €
RÉSULTAT EXERCICE	6 451,11 €

INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles (Travaux de nettoyage de régénération, dégagement manuel de plantation)	3 893,18 €
TOTAL DÉPENSES	3 893,18 €

Dotations, fonds divers, réserves	4 925,19 €
TOTAL RECETTES	4 925,19 €
RÉSULTAT EXERCICE	1 032,01 €
Report résultat 2019	- 11 379,62 €

RÉSULTAT GLOBAL - 10 347,61 €



LA CCPEVA EN CHARGE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance (CCPEVA) devient l'unique gestionnaire de l'eau potable sur l'ensemble des 22 communes du territoire. Elle assume, avec ses équipes, la responsabilité de la production et de la distribution de l'eau au robinet, 24h/24, 7 jours sur 7 en lieu et place de votre commune. Elle deviendra votre unique interlocuteur pour toute question liée à l'eau potable.

POURQUOI CE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ?

Ce changement majeur dans l'organisation de notre territoire, résultat de l'application de la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), a fait l'objet d'un travail de préparation initié depuis 2018 entre la commune et la CCPEVA pour que ce transfert se déroule dans les meilleures conditions possibles. La participation assidue de tous les maires a permis d'harmoniser les pratiques des 22 communes du territoire et ainsi vous garantir la continuité du service actuel.

LES ENJEUX : PRÉSERVER DURABLEMENT NOS RESSOURCES EN EAU ET GARANTIR UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX HABITANTS DES 22 COMMUNES.

- > La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les futures générations et s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la communauté de communes.
- > La CCPEVA vise à garantir l'accès à une eau de qualité pour tous les habitants du territoire, de façon durable et quelle que soit leur commune de résidence.
- > L'objectif est d'améliorer la performance des réseaux et d'éviter qu'une partie de l'eau potable soit perdue par fuites dans les canalisations. Un programme pluriannuel de travaux de rénovation des réseaux sera mis en œuvre.
- > La solidarité entre les communes est le fondement de l'intercommunalité et joue ici pleinement son rôle. Pouvoir faire ensemble ce qu'une commune seule ne pourrait assumer. Les investissements liés à l'entretien et la gestion des réseaux d'eaux

potables sont très coûteux et toutes les communes ne disposent pas des mêmes capacités financières.

CE QUI CHANGE POUR VOTRE FACTURE ?

- > Vous recevrez la facture d'eau directement de la CCPEVA, à qui vous adresserez votre paiement.
- > Nouveau ! Possibilité pour tous de mensualiser vos paiements, sur la base d'une première année de consommation facturée.
- > Une facturation 2 fois par an : une facture d'acompte (fin du 2nd semestre) et une facture de solde (1^{er} semestre).

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Communauté de communes pays
d'Evian - vallée d'Abondance

Tél : 04 50 16 11 60
en cas d'urgence : 06 74 26 81 92

Courriel : accueil.eau@cc-peva.fr

Accueil téléphonique et physique :
168, rue de la Forêt - 74500 Publier



Les travaux de prolongement des bords de Dranse pour raccorder Bonnevaux à Chevenoz se sont poursuivis en 2020 sur la commune de Chevenoz avec 700 m d'aménagement supplémentaire (malgré le contexte COVID) entre Taverole et la Croix. Dans sa continuité, ces travaux seront poursuivis cette année sur la commune de Vacheresse entre Taverole et le chemin rural de Covaleux, soit 2,2 km complémentaires, afin de réaliser une liaison routière sécurisée par le biais d'une signalétique du marquage au sol à l'attention des automobilistes.

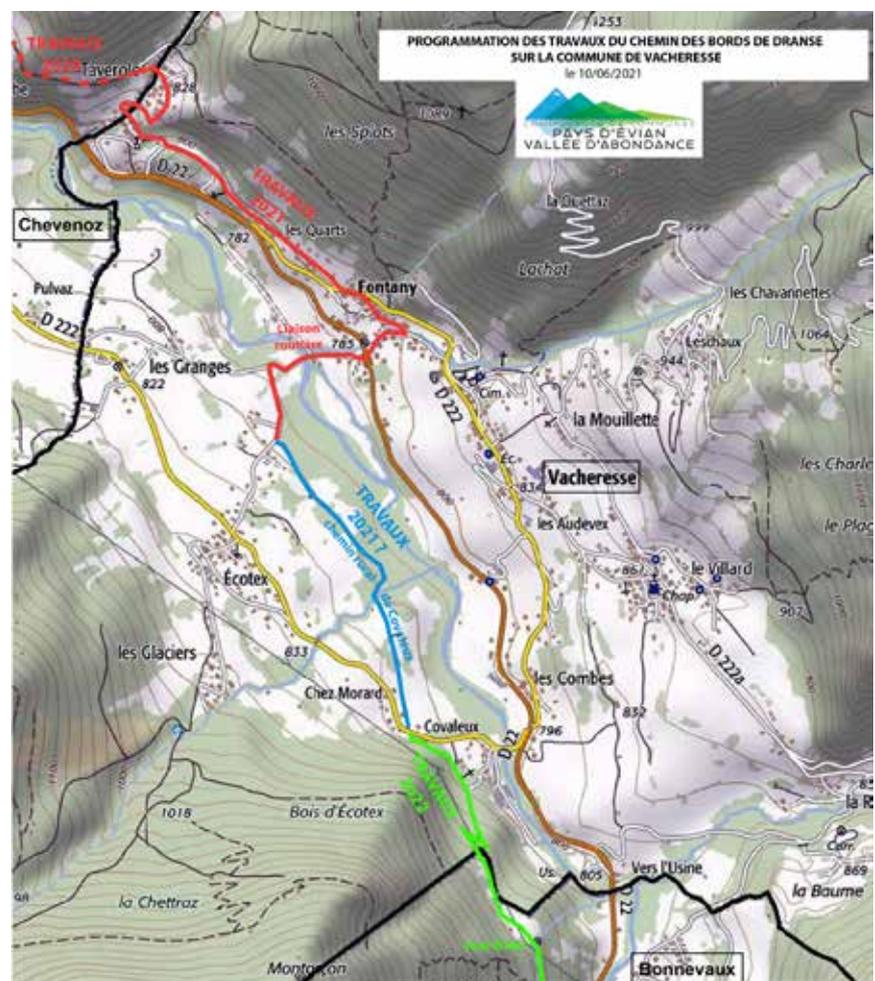
Une nouvelle tranche de travaux de 1 km devrait également voir le jour à l'automne sur l'ensemble du chemin rural du Covaleux (en complément de la passerelle posée en 2018) si la totalité des accords des propriétaires concernés est réunie.



Enfin, afin de finaliser les liaisons sur la commune, il restera à réaliser en 2022 la descente de la Tour d'eau depuis Bonnevaux avec plus de 600 m sur Vacheresse.

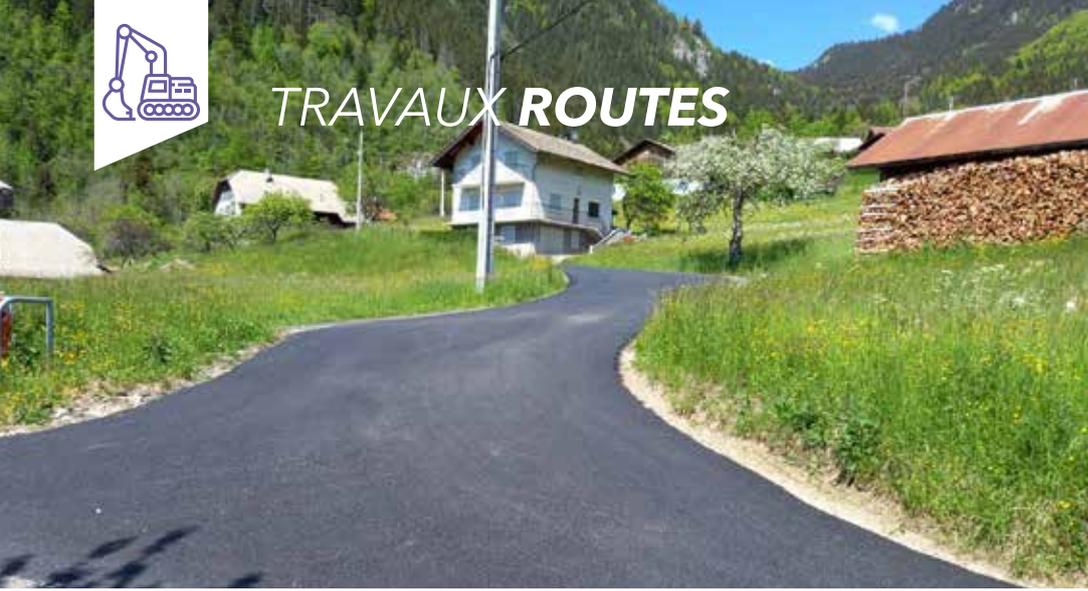
L'ensemble des liaisons entre Abondance et Chevenoz devrait être finalisé d'ici pour fin 2022 / début 2023. Pour cela, avec l'accord des communes, la CCPEVA engagera en parallèle une DUP (Déclaration d'Utilité Publique)

et une enquête parcellaire afin de régulariser la maîtrise foncière non négociée à l'amiable (principalement des successions non réglées). Ces travaux font l'objet d'une aide financière du Département et de la Région qui soutiennent le projet depuis son commencement.





TRAVAUX ROUTES



Suite à de nombreux travaux sur la partie intermédiaire de la route de Leschaux, notamment des travaux sur le réseau d'adduction en eau potable, il était nécessaire de refaire à neuf le tapis d'enrobé. C'est désormais chose faite depuis fin mai...

> **Coût des travaux : 62 726 € HT**

Par ailleurs, l'impasse des Chavannettes était encore une voie en tout-venant. Celle-ci revêt désormais un tout nouveau tapis d'enrobé. Un parking de 2 places a également été créé.

> **Coût des travaux : 26 560 € HT**

Autres travaux : enrobé du départ du chemin d'Entre deux Nants au sommet de la route de Leschaux afin de protéger le pont des ravinements.

> **Coût des travaux : 811 € HT**

L'ensemble de ces travaux est subventionné par le Conseil Départemental au titre du fonds départemental pour le développement des territoires à hauteur de 36 000 €.



SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS

Dans un souci d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école, il a été décidé de modifier la circulation route du Pré Bourgeois.



Ainsi, depuis quelques temps, la route est devenue à sens unique, il est désormais interdit de remonter devant l'école.

Il convient de déposer les enfants en se garant sur les places le long de la cour de récréation ou sur le parking de la salle des fêtes, et de repartir en direction de la sortie face à l'entreprise Alti Froid.

Cette réglementation ne concerne pas que les parents d'élève ! Tout un chacun se doit de respecter ce sens de circulation, en période scolaire ou non, qu'il aille déposer ses ordures ou se rendre à l'immeuble le Pré Bourgeois.



TRAVAUX DIVERS

Afin de sécuriser l'accès à la salle de l'accueil périscolaire au rez inférieur du bâtiment de la mairie, un escalier en caillebotis a été mis en place. En effet, l'accès pouvait être dangereux notamment en période hivernale avec la neige et le gel. De plus, cette salle accueille une fois par mois le relais d'assistantes maternelles.

Cette installation était nécessaire afin d'éviter d'éventuels accidents.

> **Coût des travaux : 6 350 € HT**
(hors travaux en régie municipale)



LA MAIRIE SE REFAIT UNE BEAUTÉ

La mairie a eu droit à un bon nettoyage, et elle en avait bien besoin !

La municipalité a choisi la solution Neteco, proposée par la société Favre Aménagement du paysage, pour effectuer les travaux.

Il s'agit d'un nettoyage basé sur l'action de la vapeur, et non sur la pression, ce qui a permis de décaper les façades sans les endommager.

A la fois écologique et économique, cette solution associe une faible consommation d'eau, et aucune utilisation de produit chimique.





RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE LA CURE

La municipalité a décidé de réaliser d'importants travaux dans une partie du bâtiment de l'ancienne Cure.

Deux projets sont en cours :

- L'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.) au rez inférieur du bâtiment.
- Le réaménagement total du rez supérieur afin d'agencer une salle des associations à vocation culturelle.

La Maison d'Assistants Maternels (M.A.M.) :

L'offre existante en matière de garde d'enfants n'est pas satisfaisante pour notre commune.

En effet, le nombre de places de garde proposé par les assistants maternels agréés n'est pas suffisant sur notre territoire pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes des familles. D'ailleurs, ces dernières années, nous avons constaté une nette diminution du nombre d'assistants maternels exerçant à domicile alors que les besoins ont augmenté du fait de l'accroissement de la population.

Ainsi, la municipalité a fait le choix d'ouvrir une Maison d'Assistants Maternel(s). Une M.A.M est le regroupement de plusieurs professionnels de la petite enfance (4 maximum) dans un local commun. Chaque assistant peut garder un maximum de 4 enfants simultanément dans le lieu commun en fonction de l'agrément qui lui est accordé par la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.).

La création d'une M.A.M, en offrant jusqu'à 16 nouvelles places de garde, répond donc à un réel besoin en matière d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour notre commune.

De plus, la M.A.M avec ses horaires d'ouverture élargis (de 6 h à 19 h du lundi au vendredi et de 7 h à 13 h le samedi) pourra aussi convenir aux familles ayant des horaires de travail décalés et qui ont des difficultés à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins.

Le local sera aménagé conformément aux normes en vigueur. Il comprendra un hall d'accueil, deux salles d'activités, trois chambres, des sanitaires, une biberonnerie et des locaux annexes.

La commune a sollicité le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Savoie et de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCEPVA) pour la réalisation de ce projet.

Salle des associations :

A l'étage supérieur du bâtiment, le projet de création d'un nouvel espace permettra d'accueillir différentes associations et offrira la possibilité de développer de nouvelles activités.

Ce local sera dédié en priorité à la vie associative de la commune mais pourra aussi répondre aux besoins occasionnels des différents acteurs de la collectivité (exposition, réunions occasionnelles...).

Pour cet aménagement, le bâtiment sera surélevé et agencé afin de créer un espace de 83 m² environ, deux salles de réunion, un espace détente et un espace accueil/entrée.

Les subventions ont été accordées par L'Etat, le Département de la Haute-Savoie et la CCPEVA pour ce projet.



ALPAGE DE SEMY

Suite à des problèmes d'alimentation en eau pour l'abreuvement des animaux, notamment en période d'étiage, la commune a décidé d'entreprendre des travaux de sécurisation et d'amélioration de la ressource en eau sur cet alpage.

La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à l'Association Foncière Pastorale de Vacheresse et la maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Gillet Topo & Réseaux à Saint-Paul-en-Chablais.

Les travaux ont consisté notamment à :

- Réaliser une plate-forme de terrassement pour support de la bache
- Poser une bache de stockage de 300 m³
- Réaliser un regard de stockage avant la bache
- Raccorder les réseaux existants
- Remettre en état et engazonner le site.

La piste d'accès à l'alpage a également été améliorée.

> **Le coût des travaux (maîtrise d'œuvre et assistance technique SEA 74 comprises) s'élève à 53 125 € HT. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 38 038 € dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.**



ALPAGE DE BISE

La commune souhaite maintenir une activité laitière forte sur l'alpage de Bise. Ainsi, l'équipement du bâtiment dit « chalet Neuf » pour la traite des vaches laitières a été décidé.

Des attaches canadiennes ont été installées ainsi qu'un lactoduc pour la taille du bâtiment qui permet de loger environ 50 vaches laitières. De plus, un chauffe-eau a été mis en place afin de pouvoir laver le matériel de traite dans de bonnes conditions.

> **Le coût des travaux s'élève à 37 942 € HT, ceux-ci sont subventionnés par le Conseil Savoie Mont Blanc à hauteur de 15 177 €.**



Extinction de l'éclairage public

Ecotex, les Granges, Fontany, Taverole et les Quarts) pour une extinction de 23 h à 5 h.

Nous sommes dans une ère où la santé publique, l'écologie, la pollution, l'énergie et l'économie sont devenus des sujets du quotidien.

La commission éclairage après réflexion et étude des différentes options s'offrant à elle comme notamment un décret visant à rendre obligatoire l'extinction des éclairages publics, a décidé de prendre les devants.

Le village de Vacheresse possède 13 quartiers d'éclairage, que la commission a décidé d'équiper d'horloges astronomiques permettant le réglage des heures de fonctionnement. Une première partie a été équipée et mise en fonction (la Revenette, les Combes, Covaux,

La deuxième partie sera prochainement équipée.





Octobre Rose pour la bonne cause



OCTOBRE ROSE

Chaque année, le mois d'octobre se pare de rose dans le cadre de la campagne de lutte contre le cancer du sein.

Au programme : sensibilisation, information, dépistage, autour d'événements divers et variés, dans le but de mobiliser le plus grand nombre autour de cette cause.

Traditionnellement dans la vallée d'Abondance a lieu la désormais célèbre "Rando Rose". L'édition 2020 n'a pas pu être organisée du fait de la crise sanitaire.

Cependant, le comité d'Octobre Rose a su s'adapter et a tout de même réussi à lever des fonds par le biais de dons dématérialisés via la plateforme Hello Asso.

La municipalité a décoré le parvis et la façade de la mairie pour l'occasion.

Rendez-vous est pris pour le 10 octobre prochain pour randonner toutes et tous ensemble pour la bonne cause. Réservez votre journée, on compte sur vous !



MOVEMBER

Bien moins connu mais tout aussi important, le mois de novembre est consacré quant à lui à la sensibilisation et à la levée de fonds pour la recherche dans les maladies masculines telles que le cancer de la prostate, des testicules ou encore la santé mentale.

A cette occasion, les hommes sont invités à se laisser pousser la moustache : **c'est le mouvement « Movember »**.

Afin de montrer notre soutien pour cette cause et informer la population, les nœuds roses ont fait place à de belles moustaches devant la mairie.





SIX PLANTES INVASIVES SONT SUSCEPTIBLES DE POUSSER SUR LA COMMUNE :

- l'Ambroisie
- la Balsamine de l'Himalaya
- la Berce du Caucase
- le Buddleia
- le Solidage géant
- la Renouée du Japon

Une plante invasive est une plante introduite d'un autre milieu et qui peut engendrer des nuisances environnementales (en se substituant aux espèces locales), économiques (invasion des cours d'eau aggravant les inondations...) ou de santé (brûlure de la Berce, allergie à l'Ambroisie...).

Elles ont un fort pouvoir de colonisation par croissance et/ou reproduction rapide. Par exemple, la Renouée du Japon est déjà très présente sur la commune et nuit à la biodiversité locale.

Ces racines peuvent aller jusqu'à 4 m de profondeur c'est pourquoi une fois implantée il est très difficile de l'éradiquer. Seul un bâchage de plusieurs années et une purge sur plusieurs mètres de profondeur peuvent être efficace !

Afin de limiter sa propagation sur les zones atteintes, il ne faut surtout pas débroussailler car les fragments de tige se bouturent...souvent plus loin lorsqu'ils sont emportés par le cours d'eau.

Nous recommandons de coucher les plantes en direction du centre de la zone envahie pour éviter qu'elle ne s'étale.

Veillez à ne pas utiliser non plus la terre des zones envahies en remblais pour un autre site !

Pour plus d'informations :



www.cc-peva.fr

- > Environnement
- > Biodiversité
- > Les plantes invasives



www.siac-chablais.fr

- > Préserver
- > Les espèces exotiques envahissantes

Si vous remarquez la présence d'une de ces plantes sur la commune, vous pouvez :



Renseignez directement la carte sur cc-peva.fr

- > Environnement
- > Biodiversité
- > Les plantes invasives

- prévenir la CCPEVA ou le SIAC
- prévenir la mairie.



Solidage géant



Renouée du Japon



Berce du Caucase



Balsamine de l'Himalaya



Buddleia



Ambroisie



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE VACHERESSE

Avec l'objectif de sensibiliser les jeunes à une démarche et un engagement citoyens au sein d'une commune, la municipalité a proposé de créer un Conseil Municipal de Jeunes à Vacheresse.

Ce comité consultatif composé de jeunes âgés de 11 à 18 ans, résidents à Vacheresse, leur permettra :

- De se rapprocher des institutions locales, de mieux connaître le fonctionnement de la mairie, de rencontrer régulièrement le Maire et les élus référents pour échanger avec eux
- De faire des propositions de réalisation dans des domaines divers (citoyenneté, transport, culture, loisirs, environnement...) et d'émettre des avis sur les projets dont la collectivité les saisit.
- D'exprimer leurs attentes et leurs remarques sur ce qui se passe (ou pas) à Vacheresse
- D'échanger et débattre entre eux, s'informer sur des sujets qui les interpellent

- De participer aux temps forts de la vie locale, manifestations, animations....
- D'être acteurs de l'avenir de leur commune.

Pour mener à bien ce projet, tous les jeunes Vacheressans concernés ont reçu un courrier leur expliquant le fonctionnement du CMJV accompagné d'un bulletin d'inscription.

15 jeunes motivés et enthousiastes ont répondu présent, le CMJV était né ! Une première réunion s'est tenue en présence des élus référents afin de faire connaissance et d'exposer les objectifs et le fonctionnement du CMJV.

Ange MEDORI, Maire de Vacheresse, est venu accueillir et féliciter les nouveaux jeunes conseillers.

Les présentations faites, chacun a pu développer ses motivations et émettre des idées intéressantes et des remarques pertinentes sur la vie de la commune.

Lors de la deuxième réunion, les élections du jeune maire et des jeunes adjoints ont eu lieu dans les règles, à bulletin secret, après présentation des programmes soigneusement préparés par les candidats.

Fantine a été élue jeune maire, Lilian, Elowan et Enzo élus jeunes adjoints.

Avec beaucoup d'enthousiasme et de sérieux, les jeunes conseillers se sont mis au travail et ont proposé plusieurs projets intéressants à mettre à l'étude.

Ils seront présents sur le marché du samedi matin, avec une boîte à idées ouverte à tous, jeunes et moins jeunes, et proposeront différentes animations.

**Le CMJV promet
d'être actif
et participatif !**



CÉRÉMONIES



Les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai ont eu lieu en comité restreint afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les représentants des anciens combattants, de la gendarmerie et des pompiers ont répondu présents à chacune de ces cérémonies du souvenir, orchestrées par le Lieutenant-colonel (er) DURIN Frédéric.



Lors de la commémoration du 8 mai, Ange MEDORI a mis à l'honneur ses 3 prédécesseurs, Messieurs Roger PETITJEAN, Jean-Pierre FAVRE-VICTOIRE et Denis PETITJEAN.



PRÉVENTION DES RISQUES

La commune de Vacheresse opte pour la solution **téléalerte** et invite les habitants à s'inscrire sur la base de contact.

Pour communiquer aux habitants les différentes informations qui concernent la commune (annonce de coupures d'électricité, travaux de voirie, événements particuliers, etc...) ou les alerter en cas de risque naturel majeur (crues torrentielles, glissements de terrain, etc...), les élus de Vacheresse ont décidé de mettre en place un système d'alerte à la population.

La solution s'appuie sur une base de données constituée à partir de l'annuaire téléphonique public. Pour une couverture plus vaste de la population, il est indispensable que les habitants de la commune complètent cette base de données en fournissant deux autres types de coordonnées : leur numéro de téléphone portable et leur adresse mail.

Que doivent faire les Vacheressands ?

Il suffit de se rapprocher de l'accueil de la mairie ou de s'inscrire en ligne via le site internet : www.vacheresse.fr

Ce système est gratuit pour l'administré et il répond aux exigences en matière de confidentialité des données personnelles : les données seront gérées de manière strictement confidentielle par la mairie, hébergées en France par la société Ciitecom pour l'usage strict de l'alerte et de l'information communale et en aucun cas, elles ne seront communiquées à des tiers. Ainsi, les personnes ayant choisi, pour des raisons de confidentialité, d'être en liste rouge, peuvent s'inscrire en toute confiance.

Vacheresse

Ma ville, je l'aime,
je la protège !

alerte information

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, votre commune a mis en place **un système d'alerte à la population**

Pour recevoir gratuitement les alertes de votre commune, inscrivez vous sur www.vacheresse.fr ou flashez le **QR Code** ci-dessus, ou complétez le **formulaire en mairie**

Votre système d'alerte est développé par **cii télécom** cabinet de conseil en numérique

BULLETIN D'INSCRIPTION

Civilité Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

Tél.

Port.

Email

Durée de l'inscription Permanente Temporaire

Coupon à retourner à la Mairie de Vacheresse
1071, route du Chef-lieu - 74360 Vacheresse



solidarités - Les solidarités



Je n'ai plus d'argent pour acheter de la nourriture

- ★ Contacter un des **pôles médico-sociaux**
Un.e assistant.e social.e vous accompagnera pour trouver une solution et vous dirigera éventuellement vers une association (Épicerie Sociale, Secours Populaire, Emmaüs, St Vincent de Paul, Croix Rouge ...)
- ★ Contacter les **Restos du Cœur**
04 50 71 91 32
- ★ Aller au **CCAS de votre commune** ou à la mairie



Je ne sais pas où dormir

- ★ **En cas d'urgence** : contacter le **115 SAMU SOCIAL**
- ★ Contacter un des **pôles médico-sociaux**
Un.e assistant.e social.e vous accompagnera pour trouver une solution et vous dirigera éventuellement vers un centre d'accueil



Je suis en galère financière

- ★ Contacter un des **pôles médico-sociaux**
- ★ Contacter **SOS Familles Emmaüs**
04 50 71 63 44
Rue du Clos d'Yvoire - 74200 Thonon
Permanence le jeudi - 8h à 12h - 14h à 17h

PÔLES MÉDICAUX-SOCIAUX

Thonon Est - 04 50 33 23 96
81, Avenue d'Évian - 74200 Thonon

Thonon Ouest - 04 50 33 23 97
Périphériques et Vallées - 04 50 33 23 98
2, Avenue de Vernay - 74200 Thonon

Douvaine - 04 50 33 23 93
8, Rue du Bourg Neuf - 74140 Douvaine

Évian - 04 50 33 23 94
26, Avenue des Sources - 74500 Évian



Je cherche un emploi

- ★ Contacter **Pôle emploi au 3949**
- ★ **Les associations ci-dessous** peuvent vous aider à vous insérer dans la vie professionnelle

Chablais Inter emploi - 04 50 26 24 05

info@chablaisinteremploi.fr

L'amaryllis - 25, route de Tully
74200 Thonon

Collecte, tri - vente de vêtements, accueil, nettoyage, garde d'enfants, divers métiers...

Chablais Insertion - 04 50 71 93 36

contact@chablaisinsertion.fr

105c, route de la Dranse
74500 Publier

Activité paysagère, entretien espaces verts, second-œuvre bâtiments, nettoyage...

Pousses d'Avenir - 04 50 72 76 94

jardin@poussesdavenir.org

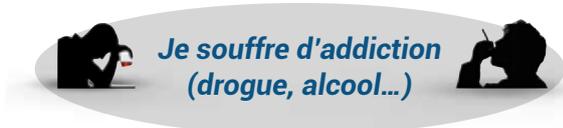
35, impasse des jardins - La Bennaz
74500 Publier
Maraîchage biologique

★ Spécial Jeunes

- ★ **Pour les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés**
Mission Locale Jeunes du Chablais - 04 50 26 36 97
26, boulevard du Canal - 74200 Thonon
<http://www.mljchablais.org/>
www.facebook.com/missionlocalechablais/
- ★ **Pour tous les jeunes de 15 à 30 ans**
Bureau Information Jeunesse
04 50 26 22 23
8, Avenue St François de Salles - 74200 Thonon
- Point Info Jeunesse**
04 50 70 77 62 / 06 26 60 51 12
1, Avenue de Larringes - 74500 Évian



Les solidarités - Les solidarités



Je souffre d'addiction (drogue, alcool...)

- ★ Pour vous aider ou aider un proche, famille ou ami.e...



Enfant ou jeune victime de maltraitance ou de cyberharcèlement

Si vous êtes témoin de maltraitance physique ou psychologique, il est de votre devoir de ne pas détourner le regard, de ne pas être complice, de **protéger les enfants et les jeunes**.

- ★ Contacter **119 Enfance en Danger**, joignable tous les jours 24h/24
- ★ Contacter un des **pôles médico-sociaux**



Je suis victime ou témoin de LGBT-phobie

- ★ Pour les jeunes en rupture familiale, contacter 24h/24 **LE REFUGE** au **06 31 59 69 50**
- ★ **SOS Homophobie (LGBT) 01 48 06 42 41**
Du lundi au vendredi de 18h à 22h - samedi de 14h à 16h - dimanche de 18h à 20h - appel anonyme



Je suis migrant arrivé depuis peu

- ★ L'Association **Service Social Familial Migrants** aide administrativement les populations migrantes (titres de séjour, regroupement familial etc.)
Contacter l'**Antenne de Justice et de Droit**

Antenne de Justice et de Droit en Chablais
04 50 17 04 82
du lundi au vendredi 8h30-12h30 14h-17h
10, chemin de Morcy, Tour n° 15
La Versoie 74200 Thonon

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

04 50 26 66 15

5, Chemin Vieux - 74200 Thonon

Les Alcooliques Anonymes

09 69 39 40 20 / 06 27 24 28 26

1, Avenue de Ripaille - 74200 Thonon

La permanence PSY en addictologie

06 45 60 98 51

Du lundi au vendredi -9h-20h



Je suis femme et victime de violences conjugales

- ★ Espace Femmes local - **04 50 97 61 90**
espacefemmes74@gmail.com
- ★ Hors heures de permanence - **3919**
Violences Femmes Info - n° anonyme



Je suis vraiment à bout

- ★ **Suicide Ecoute** 24h/24 et 7j/7
01 45 39 40 00
- ★ **Urgences Hôpital** - le 15
- ★ **Point Ecoute Jeunes** - **06 86 30 38 32**
Lundi 13h •18h30 - Mercredi 9h •12h30
-Jeudi 13h•18h
- ★ **Point Ecoute Parents** - **06 85 52 92 12**
Gratuit, confidentiel, sur rendez-vous

**En cas de DANGER appeler le commissariat ou la gendarmerie
de votre secteur, ou faire le 17 ou le 112**



J'ai besoin d'un avis juridique

- ★ Victime de violences, d'un accident, d'un vol...- des questions sur le droit du travail, de la famille...- en litige avec un propriétaire, un service public, un voisin... - Contacter l'**Antenne de Justice et de Droit en Chablais**

Nous espérons que ces informations vous seront utiles,





LA CANTINE

Comment ça marche?

1 DES MENUS EQUILIBRÉS

Conformément à la législation, les menus sont **élaborés par une diététicienne**, afin d'être adaptés aux besoins des enfants. Les menus sont **consultables** sur le site de la commune, mois par mois.



2 DES NORMES SANITAIRES

Les plats sont préparés dans des **conditions d'hygiène strictes**, et **livrés en liaison froide**. Ils sont remis à température par Danièle dans les 2 jours achetés par la commune juste avant d'être servis.

3 DU PERSONNEL COMMUNAL

La commune **emploie 4 personnes** pour assurer le bon fonctionnement du service de la cantine: Danièle, Ludivine, Thérèse et Vanessa : réception des repas, réchauffage, accueil des enfants, service, partage, respect des mesures sanitaires, surveillance sur la pause méridienne et bien sûr: nettoyage!



4 UNE ORGANISATION

Anne-Lise, secrétaire de mairie, enregistre tous les mois les inscriptions effectuées par les familles, transmet à Elior, édite les feuilles de pointage journalier, encaisse les règlements pour le Trésor Public, envoie les rappels et gère les inscriptions et annulations de dernière minute...

2 HEURES DE TEMPS DE GARDE

"La cantine", **ce n'est pas qu'un repas!** De 11h45 à 13h30, les enfants sont pris en charge. Pendant ces 2 heures, on apprend aussi à goûter, partager, ne pas gaspiller, aider les plus petits... et après le repas, place à la détente, sous la surveillance d'un personnel communal



LA CANTINE

EN QUELQUES CHIFFRES

45 ENFANTS PAR JOUR

45 enfants en moyenne sont accueillis chaque jour par le personnel communal. On note une nette augmentation sur les mois de janvier, février et mars, avec un pic à 54 enfants/jour en 2019.



1296 HEURES EFFECTUÉES

En 2019, le personnel communal a effectué **1296 heures** pour le fonctionnement de la pause méridienne.



€ UN PRIX MAITRISE

La société Elior facture le repas **3,75€** à la commune. Le conseil municipal a voté le tarif à facturer aux familles à **5,70€**, permettant ainsi de contribuer en partie aux charges de fonctionnement du service et du personnel dédié. Ce tarif, voté en 2014, n'a jamais été augmenté depuis.



12 ANS D'EXISTENCE

La cantine a été créée en 2009, par l'APE de l'époque. C'était alors une association parallèle, gérée exclusivement par les parents d'élèves (inscriptions, règlements, personnel...). Elle a été contrainte de déposer le bilan en 2015, témoignant de la complexité de gestion de ce type de service. La municipalité a absorbé la totalité de leur dette, soit un montant de plus de 20 000 €, et en a repris la gestion depuis lors.



> UN SERVICE SOUTENU PAR LA MUNICIPALITÉ

La municipalité actuelle, comme les précédentes, a bien conscience de l'importance du service de restauration scolaire, et met tout en oeuvre pour apporter satisfaction aux enfants et leur famille.

DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE



En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours

et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent. Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Grâce à une assistance vocale l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE,

quel que soit son âge. Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie » formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie.

La commune de Vacheresse est équipée de 3 défibrillateurs.

- Dans le hall de la mairie
- Dans le hall de la salle des fêtes "La Vacheressande"
- Au stade de foot de la Revenette

L'EHPAD est également équipé d'un défibrillateur.



VACHERESSE

Secrétariat de mairie

Tél. 04 50 73 10 18
mairie@vacheresse.fr • www.vacheresse.fr

Vacheresse

- Lundi, mardi et mercredi 8 h 30/12 h
- Jeudi et vendredi 14 h/18 h

Agence Postale Communale

Tél. 04 50 73 14 97
Mercredi et samedi : 9 h 30-12 h
ap.vacheresse@laposte.fr

Bibliothèque

Mercredi : 13 h 30-15 h 30
Samedi : 10 h-12 h
Tarif : 10 € par an et par famille

École

Tél. 04 50 73 14 62
ce.0740802v@ac-grenoble.fr

EHPAD du Haut Chablais

Site de Vacheresse
Tél. 04 50 73 05 24

Déchetterie de La Revenette

(gérée par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance 74500 PUBLIER)

- Du 1^{er} mai au 31 octobre :
Mercredi et vendredi : 13 h 30/18 h
Samedi : 8 h 30/12 h et 13 h 30/18 h
- Du 1^{er} novembre au 30 avril
Mercredi : 13 h 30/17 h
Samedi : 9 h/12 h et 13 h 30/17 h

ABONDANCE

Mairie

Tél. 04 50 73 00 16
Horaires pour demande de carte d'identité et passeport (uniquement sur rendez-vous)
Lundi, mercredi et vendredi :
9 h-11 h 30 et 14 h 30-16 h 30
welredv-mairies-cni.fr

La Poste

Tél. 3631
Du mardi au vendredi : 9 h-12 h et 14 h-17 h
Samedi : 9 h-12 h

Centre de Tri

Tous les jours : 9 h 30/9 h 50

et 14 h/14 h 30

Gendarmerie

Tél. 04 50 73 01 02
Accueil téléphonique : 8 h-12 h et 14 h-18 h.
En dehors de ces horaires, le centre d'Annecy répond à vos appels
Accueil du public :
Lundi et samedi : 8 h-12 h
Mardi et vendredi : 14 h-18 h
Mercredi : 8 h-12 h et 14 h-18 h
Pas d'accueil les jeudi, dimanche et jours fériés

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE THONON-LES-BAINS

Accueil personnalisé réservé aux demandes les plus complexes.

Sur rendez-vous :

- sur le site impots.gouv.fr (rubrique "contact")
- par téléphone au 04 50 26 79 00
- ou au guichet du Centre des Finances Publiques de Thonon-les-Bains, 36, rue Vallon.

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE D'ABONDANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la trésorerie d'Abondance a fusionné avec la trésorerie d'Evian-les-Bains.

Depuis cette date, le paiement des services publics locaux (cantine, garderie, loyers, eau...) s'effectue auprès du comptable public assignataire d'Evian-les-Bains :

Trésorerie d'Evian-les-Bains

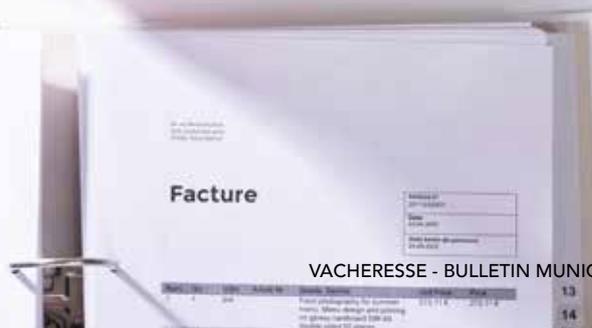
16, avenue Jean Léger
74501 EVIAN-LES-BAINS CEDEX

Mail : t074016@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. 04.50.83.11.70

Le paiement peut également se faire chez un ruraliste agréé « paiement de proximité » :
café de la Place à ABONDANCE, notamment.

Par ailleurs, une permanence est assurée à la Maison de Services au public adossée au bureau de Poste d'Abondance du mardi au samedi matin (Tél. 06 46 10 99 83) :

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (semaines paires)
- Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (semaines impaires)
- Mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h





Marché festif

